



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Licenciement illégal : doit-on rembourser les indemnités chômage ?

Vérfifié le 25 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans certaines situations, l'employeur ou le salarié peut être amené à rembourser les indemnités de chômage.

### Remboursement par le salarié

Le salarié licencié illégalement n'est pas tenu de rembourser les indemnités de chômage perçues sauf si les conditions suivantes sont **toutes** réunies :

- Il est **salarié protégé** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518>)
- Le licenciement est déclaré nul en raison de l'absence d'autorisation de l'inspection du travail
- Le salarié est réintégré dans l'entreprise
- L'employeur est condamné à lui verser une indemnité compensatrice de salaire comprise entre son licenciement nul et sa réintégration.

### Remboursement par l'employeur

Le juge et Pôle emploi peuvent demander le remboursement par l'employeur des sommes versées au salarié, lorsqu'elles résultent d'un licenciement rendu illégal par l'un des motifs suivants :

- Violation d'une **liberté fondamentale** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48975>) (liberté d'expression, liberté syndicale, liberté religieuse, droit de retrait du salarié)
- Violation de la protection liée à la maternité ou à la paternité
- Licenciement **discriminatoire** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>) ou en liaison avec des actes de harcèlement **moral** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>) ou **sexuel** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043>)
- Licenciement consécutif à une action en justice en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes
- Licenciement consécutif à une action en justice en matière de dénonciation de **crimes** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R49230>) et **délits** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R49229>)
- Licenciement lié à l'exercice normal du droit de grève
- Licenciement prononcé sans respecter la protection accordée à certains salariés
- Licenciement en raison de l'exercice des fonctions de juré ou de citoyen assesseur
- Licenciement pour avoir refusé une mutation géographique dans un État incriminant l'homosexualité en raison de son orientation sexuelle

### Textes de loi et références

- Code du travail : articles L1235-1 à L1235-6 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189445/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189445/>)  
*Contestations et sanctions des irrégularités du licenciement*